

- Formulaire de demande d'emplacement Food Truck (ANNEXE°)

ANNEXE Informations personnelles - Candidature
--

Nom :

Prénom :

Société :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Numéro de RCS :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Email :

Site Internet :

Le CV du chef cuisinier et du ou des employés du Truck ;

Copie de la pièce d'identité de la personne physique demandant l'emplacement ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est demandé accompagnée de l'autorisation patronale correspondante ;

Copies des inscriptions à la CCIV, à la Chambre des métiers ainsi que la déclaration d'activité (DRIAAF) ;

Copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée.

Attestations de formation en hygiène alimentaire et de mise aux normes d'hygiène et/ou justificatif du dernier contrôle en date ;

Réreservation souhaitée

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
APRES MIDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Demande de créneaux pour la période estivale)

HORAIRES (Indiquez le créneau de présence souhaitée entre 10h et 22h).

Midi :
Après-midi :
Soir :

TARIFICATION 2024, par créneaux et par emplacement :

En application de la délibération 20/2021 portant sur les droits de place applicables depuis le 1^{er} juillet 2021, l'emplacement est facturé 20€ par jour ou 150 euros par mois (hors frais de fluide).

J'atteste avoir vérifié l'accessibilité du véhicule (Foodtruck) utilisé.

Fait à :

Signature + cachet commercial le :

ANNEXE - Informations Food Truck - Offre

TYPE DE VEHICULE :

CAMION

VELO ELECTRIQUE

TRIPORTEUR

DIMENSIONS DU VEHICULE : _____ METRES DE LONG SUR _____ METRES DE LARGE

TYPE DE NOURRITURE PROPOSEE A LA VENTE :

PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ACTIVITE ET DE L'OFFRE DU FOODTRUCK :
(GAMME, PRIX, MENUS...)

UTILISATION DE CONDITIONNEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT :

OUI

NON

UTILISATION DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE RESPONSABLE ET/OU LOCALE :

OUI

NON

COMMERÇANTS OU PRODUCTEURS LOCAUX SELECTIONNES :

NOM/ACTIVITE ; COMMUNE :

NOM/ACTIVITE ; COMMUNE :

NOM/ACTIVITE ; COMMUNE :

DISPOSEZ-VOUS D'UN GROUPE ELECTROGENE :

OUI

NON

SI OUI : NEUF / OCCASION

NIVEAU SONORE : _____ (DB)

LIEU DE STOCKAGE DES ALIMENTS APRES DEPART DE L'EMPLACEMENT :

TRACABILITE DES PRODUITS PROPOSES

CONDITION DE RESPECT DE LA CHAINE DU FROID (PRECISER) :

EFFECTIF DU FOOD TRUCK : _____

RECRUTEMENTS ENVISAGES :

ETES-VOUS ADHERENT AUX FEDERATIONS DE FOOD TRUCK :

OUI

Si oui laquelle _____

NON

DESCRIPTION GESTION DES DECHETS

Fait à :

Signature + cachet commercial le :

Régime de l'occupation du domaine public et engagement de l'occupant.

Les emplacements proposés pour l'installation des Food Trucks appartiennent au domaine de la Ville. Par conséquent, la convention d'occupation privative du domaine public à conclure relève d'un contrat de droit administratif.

Ce contrat est nominatif et ne pourra faire l'objet d'un prêt ou d'un transfert à autrui.

Ainsi, le titulaire de la convention sera tenu d'occuper lui-même l'emplacement et d'utiliser directement en son nom les biens et installations mis à sa disposition. L'occupation de l'emplacement par l'occupant sera réservée à son camion, à l'exclusion de toute autre structure ou équipement destiné à la vente, la publicité ou la consommation. Seule l'installation d'un menu sous forme de chevalet ou d'affichette lestée est autorisée. L'occupant disposera des espaces mis à disposition dans l'état où ils se trouvent, sans recours possible contre la Ville, sans astreinte possible de celle-ci à réaliser des travaux.

L'occupant s'engage :

- à assurer la permanence des horaires prévus dans sa convention
- à prévenir les services de l'activité économique dans un délai de deux jours minimums précédant le jour d'incapacité d'exercer.
- à maintenir et rendre les espaces mis à disposition dans le plus parfait état d'entretien et de propreté.
- à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à la gestion des déchets liés à l'exercice de son activité culinaire, de vente, ou générés par ses clients dans un périmètre de 50 mètres autour de son camion.

De plus, l'occupant s'engage à remettre en état tout dommage éventuellement causé au patrimoine municipal de la Ville par l'exercice de son activité.

Les règles précises d'occupation du domaine public seront précisées par la convention signée entre l'occupant et la Ville. La Ville se réserve le droit de contrôler le respect de la destination du domaine public et des usages de celui-ci par l'occupant, au regard des termes prévus dans la convention.

L'occupant devra être en mesure d'informer la Ville des modes de stockage des aliments, des modalités de respect de la chaîne du froid et des mesures d'hygiène utilisés.

L'occupant devra pourvoir ses besoins en eau et électricité non satisfaits par les équipements présents sur l'emplacement mis à disposition.

L'occupation de l'espace public par les Food Trucks se fera exclusivement sur le site présenté précédemment. Le droit d'occuper le site sera consenti à titre privatif, temporaire et précaire selon les horaires définis, à compter de la date de la signature de la convention entre le porteur de projet retenu et la Ville.

L'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'activité des Food Trucks sera consentie en contrepartie d'une redevance, conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques. Celle-ci se décomposera selon la grille tarifaire ci-dessous :

Fait à :

Signature + cachet commercial le :